



La question du genre dans l'aide sélective 2013-2021

L'encouragement du cinéma par la Confédération prend en considération dans tous les domaines d'encouragement le principe de la diversité en ce qui concerne l'accès au soutien ; ce principe est en particulier respecté en ce qui concerne l'équilibre entre les projets de femmes et les projets d'hommes. Dans le cadre de l'encouragement sélectif, il est possible de privilégier les demandes déposées par des autrices et des réalisatrices.

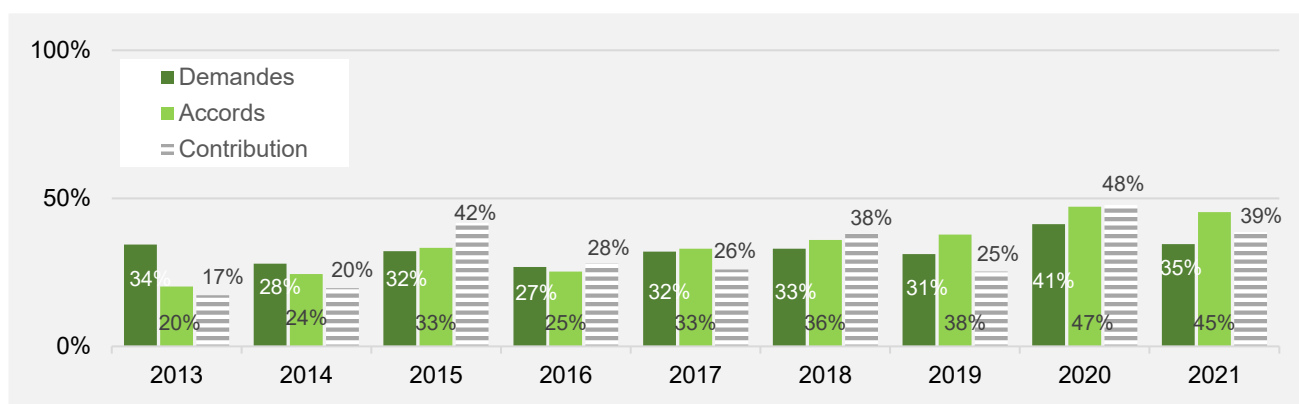
Les statistiques présentées ci-après se basent sur l'art. 62a OECin (ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma, RS 443.113).

1 Proportion de films réalisés par des femmes dans l'aide sélective

1.a Réalisation de longs métrages, tous genres de films confondus

Entre 2013 et 2019, la part des demandes de soutien à des projets dont la réalisation a été assurée par une femme est restée relativement constante (autour de 30 %) ; ce pourcentage est passé à 41 % en 2020, puis à 35 % en 2021. Une hausse plus nette a été observée depuis 2017 au niveau de la proportion de demandes acceptées. En 2020 et 2021, les films réalisés par des femmes représentent même près de la moitié des demandes acceptées, avec des pourcentages de 47 % et de 45 %.

En ce qui concerne les aides octroyées, les pourcentages varient assez fortement. Cela s'explique par le fait qu'un petit nombre de projets ayant un budget très élevé ou très limité influencent considérablement les moyennes annuelles.



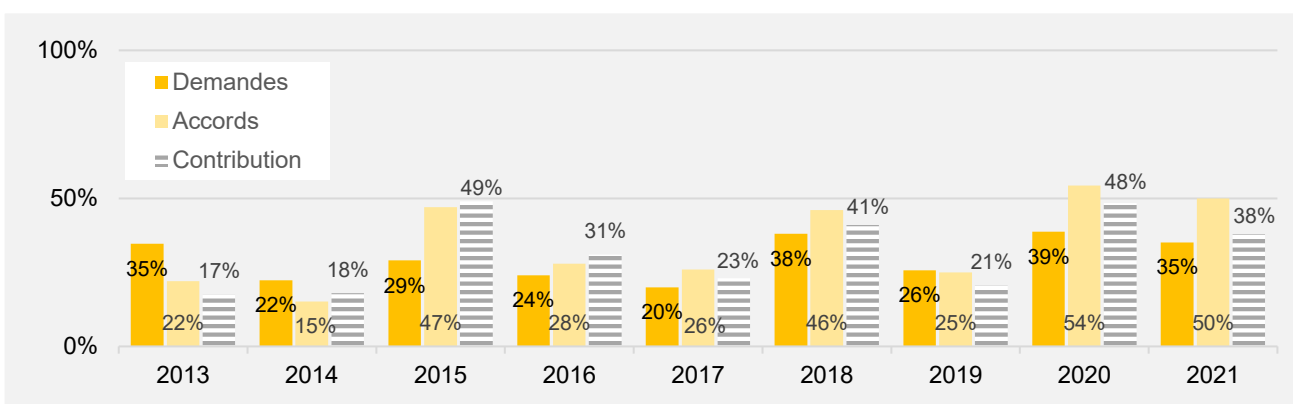
Exemple (2021) : La part des demandes de réalisatrices était de 35% en 2021. 45% des projets soutenus sont réalisés par des femmes, et 39% des contributions allouées vont à ces projets.

Dans le cas où les projets de femmes et d'hommes sont pris en compte de manière proportionnellement équilibrée, les trois éléments verticaux qui se suivent dans le diagramme sont à peu près de la même hauteur.

2 Proportion de films de réalisatrices en fonction du genre de film

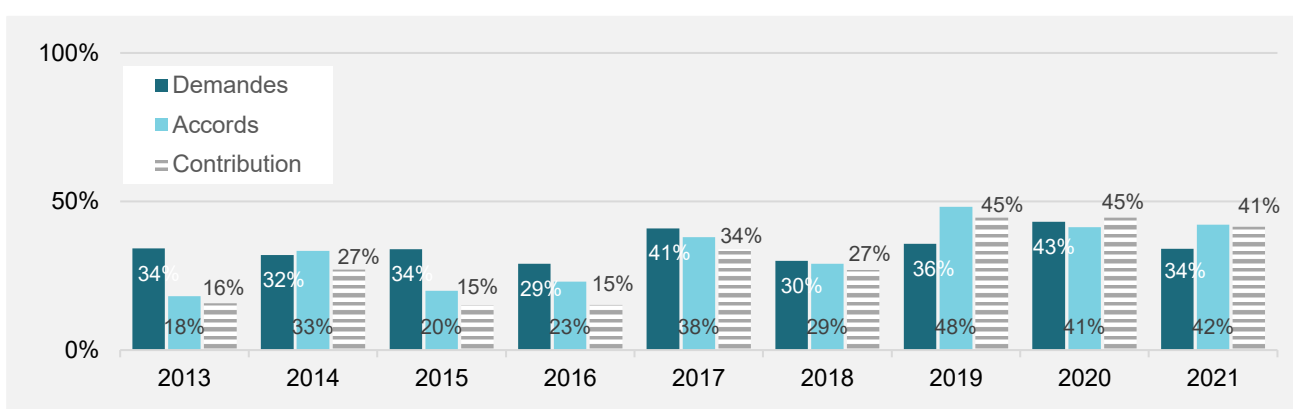
2.a Réalisation de longs métrages de fiction

À partir de 2015, le pourcentage de projets soutenus dont la réalisation est assurée par une femme a, dans la plupart des cas, nettement dépassé le pourcentage de demandes déposées. En 2019, le pourcentage de films réalisés par des femmes qui ont été soutenus est à peu près proportionnel au pourcentage des demandes de soutien déposées.



2.b Réalisation de longs métrages documentaires

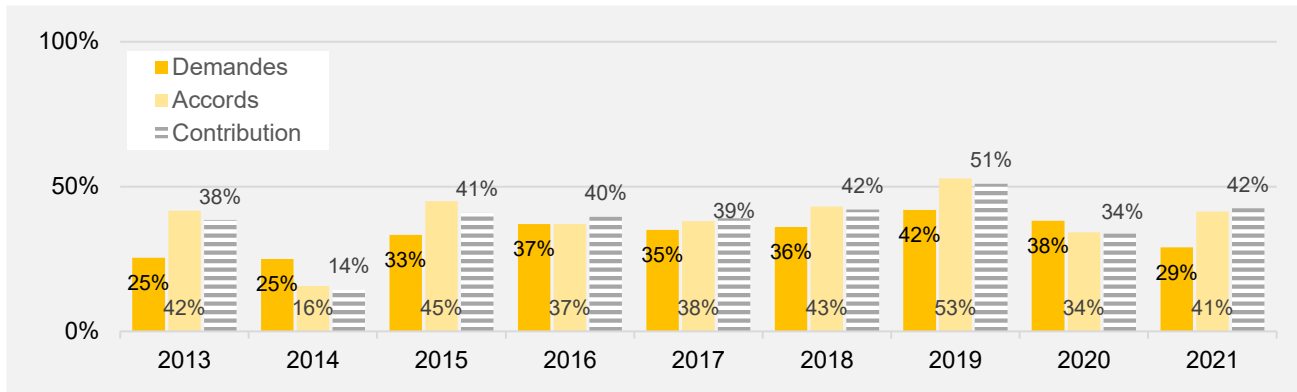
En ce qui concerne les films documentaires, il y a eu jusqu'en 2018 une baisse de la proportion des projets réalisés par des femmes, tant au niveau des demandes déposées que des demandes acceptées et des fonds alloués. En 2019 et 2021, par contre, les projets de réalisatrices ont été proportionnellement davantage soutenus.



3 Proportion des projets d'autrices dans l'aide sélective en fonction du genre du film

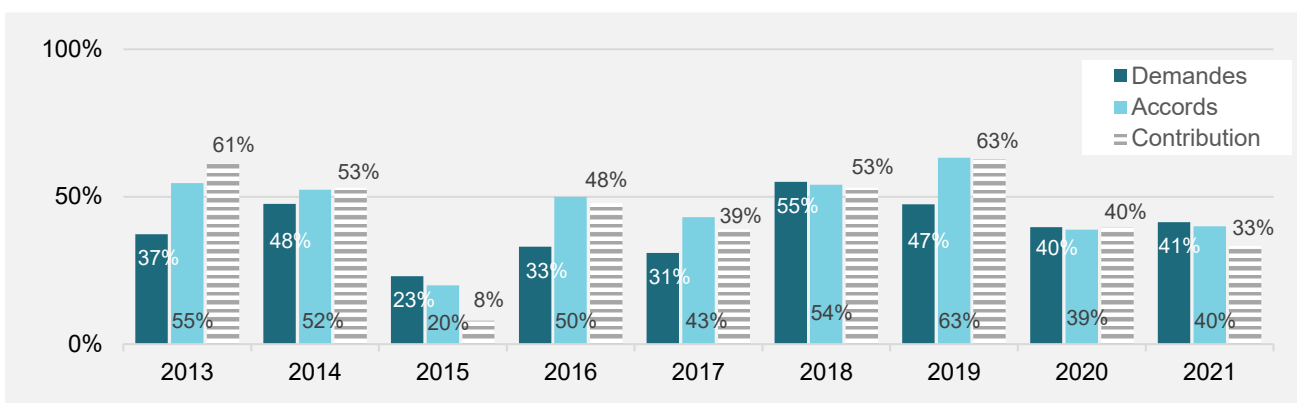
3.a Scénario longs métrages de fiction

Depuis 2013, la part des demandes déposées par des scénaristes femmes se situe en moyenne à un tiers. À l'exception des années 2014 et 2020, les scénaristes femmes ont en outre été proportionnellement plus souvent soutenues que leurs homologues masculins.



3.b Développement de projet longs métrages documentaires

La proportion de demandes déposées, de demandes acceptées et de fonds alloués aux autrices est en général plus élevée et dépasse même les 60 %. Sur l'ensemble de la période d'observation, les autrices de films documentaires ont été soutenues dans les mêmes proportions voire dans des proportions supérieures que les hommes.



Contact

Office fédéral de la culture OFC
Section cinéma
Hallwylstrasse 15
3003 Berne
+41 58 462 92 71
diversite-cinema@bak.admin.ch